

# CAPa MA

Certificat d'aptitude professionnelle  
**Métiers de l'agriculture**

Code RNCP : 38855 - Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire - Date enregistrement au RNCP : 25/06/2015

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce CAPa est une formation diplômante de niveau 3 qui permet à son titulaire d'être capable de :

- Réaliser des travaux liés à la conduite et à la production des aliments de l'élevage ;
- Réaliser des travaux mécanisés, des observations et des opérations d'entretien des cultures et de préservation des sols ;
- Réaliser des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments ;
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux ;
- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ;
- Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ;
- Interagir avec son environnement social.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis-e en formation, le/la candidat-e doit :

- Sortir de classe de troisième et être âgé-e de 15 ans au 31/12 de l'année d'intégration, OU être âgé-e de 16 ans minimum pour les candidats n'ayant pas le niveau 3ème ;
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage et le dépôt d'un dossier de candidature auprès du CFA.

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateurs/trices chargé-es des enseignements. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations des candidats-es. Les tests permettent de s'assurer que le jeune a le niveau requis pour suivre avec succès la formation.

## APPRENTISSAGE



### DURÉE

Formation alternée sur 2 ans :

- 13 semaines (442h) en centre de formation / an
- 34 semaines (1190h) en entreprise / an dont 5 semaines de congés payés par an

**De septembre à juillet**

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Pratiques sur plateaux techniques

Utilisation des ressources numériques

### COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour l'apprenti.e.

Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences.

+ d'informations sur [cfa.naturapole.fr](http://cfa.naturapole.fr)

**CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT  
ACCESSIBLE EN FORMATION  
INITIALE SCOLAIRE OU  
EN VAE (NATURAPOLE.FR)**

# CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

MATIÈRES PROFESSIONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertion du/de la salarié.e dans l'entreprise</li> <li>• Maintenance des matériels</li> <li>• Techniques et Pratiques professionnelles « Ruminants »</li> <li>• Techniques et pratiques professionnelles « Grandes cultures »</li> </ul>
MATIÈRES GÉNÉRALES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mathématiques</li> <li>• Français</li> <li>• Histoire-Géographie</li> <li>• Sciences Economiques et Sociales</li> <li>• Biologie</li> <li>• Anglais</li> <li>• Education Socio-Culturelle</li> <li>• Education Physique et Sportive</li> </ul>

## ÉVALUATION - VALIDATION

La formation fait l'objet :

- D'un contrôle continu en cours de formation (CCF) (écrit-oral-pratique explicitée)
- D'une évaluation finale (oral sur supports)

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

## CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2021-2025) : 95%
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2022) : 50%
- Taux d'insertion dans le métier visé (sortants 2023) :
- Taux poursuite études (sortants 2022) : 86%
- Taux moyen de satisfaction (2021-2025) : 97%
- Taux de rupture de contrat d'apprentissage : 13.33%
- Taux d'interruption en cours de formation : 2.22%

## RÉMUNÉRATION pour l'apprentissage

Année / Classe \ Âge	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 % du SMIC	50 % du SMIC*	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC	57 % du SMIC*	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3 <sup>e</sup> année	55%	67%	78%	100% du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

\*Selon l'accord de la branche agricole.

CONTACT secrétariat : Tél. 02 35 56 39 25 - [cfa.yvetot@educagri.fr](mailto:cfa.yvetot@educagri.fr)

📍 Allée du lycée agricole - 76190 Auzebosc